



Mairie de COURLON-SUR-YONNE

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

du Jeudi 14 Avril 2016

Le Conseil Municipal convoqué le 8 Avril 2016 s'est réuni le 14 Avril à 20 h 30 à la mairie sous la présidence de Monsieur Percheminier Jean-Jacques, Maire.

	Présents	Représentés par	Excusés	Secrétaire de séance
Percheminier Jean-Jacques				
Allouche Jean-Luc				
Ameye Nathalie				
Cabo Michel				
Cadoux Hélène		Percheminier Jean-Jacques		
Cooreman Sophia				
Desvignes Laura				
Legay Christiane				
L'Huillier Marcel				
Printemps Guy				
Rabhi Selyan				
Rangdet Christina		Cooreman Sophia		
Roux Martine		Allouche Jean-Luc		
Simon Jean-Pascal				
Villain Benjamin				

Le compte rendu de la séance du Avril 2016 est adopté sans observations particulières.

I/Comptes administratifs 2015 (Commune et Service Eau et Assainissement)

Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité**, les comptes administratifs 2015 du budget communal et du service eau et assainissement conformes aux comptes de gestion 2015, dressés par Madame le Percepteur de Pont-Sur-Yonne, dont les résultats sont les suivants :

a/ Commune (M14)

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	833 634,79 €	1 032 018,08 €
Section d'Investissement	239 387,39 €	301 631,30 €

Les conseillers prenant en compte l'excédent de fonctionnement antérieur de 565 129,15 €, le déficit d'investissement antérieur de 119 564,24 € et les restes à réaliser en investissement relatifs aux trottoirs de la Rue de la Croix St Hubert, **décident d'affecter**, par délibération, au Budget Primitif 2016 :

- en excédent de fonctionnement reporté (R002), 699 809,06 €
- en déficit d'investissement reporté (D001), 57320,33 €, à l'article R 1068, 63703.33 € et à l'article 2152-48 (dépenses), en reste à réaliser, 6 383 €.

b/ Service Eau et Assainissement (M4)

	Dépenses	Recettes
Section d'Exploitation	139 525,92 €	61 132,65 €
Section d'Investissement	172031,02 €	44 760,33 €

Les conseillers prenant en compte l'excédent de fonctionnement antérieur de 199 194,88 €, l'excédent d'investissement antérieur de 10 684,06 €, **décident d'affecter** par délibération au Budget Primitif 2016 :

- en excédent de fonctionnement reporté (R002), 226 011,52 €
- en déficit d'investissement reporté (D001), 5 688,26 €, à l'article R 1068, 5 683,26 €.

II/Imposition directe : vote des taux 2016

Le Conseil Municipal décide à 14 voix et une abstention, par délibération, de ne pas modifier en 2016 les taux d'imposition qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 19,81 %
- Taxe foncière (bâtie) : 16,30 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 48,46 %

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 20,91 %

Pour les tarifications relatives aux services, une réunion ultérieure sera organisée.

III/Budgets Primitifs 2016 (Commune et Service Eau et Assainissement)

1°/ En ce qui concerne la Commune, les nouveaux projets d'investissements sont les suivants : enfouissement des lignes téléphoniques dans une partie de la Grande Rue, l'acquisition et la pose de deux miroirs au Pont du Canal et Rue A Côme, la rénovation de l'éclairage public, le remplacement du camion pour le service technique, les travaux sur le bâtiment Place du Four, l'étude et le diagnostic pour répondre aux normes d'accessibilité aux bâtiments publics, une provision pour implanter une nouvelle toiture sur le restaurant scolaire, la licence sur les programmes informatiques de la Mairie, le matériel pour les pompiers.

Monsieur le Maire précise en ce qui concerne la provision pour toiture, qu'elle fait suite à la décision du tribunal et qu'elle concerne la partie plate du bâtiment restaurant scolaire/garderie.

IV/Nouveau contrat pour recrutement agent de l'Agence Postale Communale

Les conseillers **autorisent**, par délibération, M. le Maire à signer le contrat à durée déterminée. Ce contrat est fixé à 3 ans sur la base de 18 heures par semaine.

V/Mise en vente d'un terrain

Le Conseil est favorable à la mise en vente d'un terrain appartenant à la Commune. Ce bien est cadastré SW 132, d'une contenance de 6 710 m². L'estimation des domaines est de 221 000 €.

Les conseillers mandatent M. le Maire pour effectuer les démarches relatives à ce dossier.

VI/Affaires en cours questions diverses

Le Conseil, à l'unanimité :

- **adopte** par délibération la demande de subvention dans le cadre de « village de l'Yonne » pour l'entretien de la voirie.
- **est favorable** à la délibération précisant la base DETR et les modalités de financements pour le projet de réhabilitation de logements Place du Four.
- **refuse** la demande de dérogation scolaire pour qu'un enfant de Courlon soit scolarisé à Salins (77) et **attend** des éléments complémentaires relatifs aux effectifs, pour se prononcer sur l'accueil d'un enfant de Perceneige. Cependant, dans une éventualité favorable, les frais de scolarité seraient imputés aux parents.

- **retient** l'achat de quelques matériaux et fournitures pour l'aménagement d'un jardinet par l'école maternelle et **accepte** de remplacer progressivement les chaises de la classe « Moyenne et Grande Section » de maternelle.
- **est informé** qu'une réunion se tiendra dans le but d'organiser le 14 juillet prochain (structure gonflable, retraite aux flambeaux).

VII/Questions diverses

- **Nathalie Ameye** signale pour sa voisine, les voitures stationnées sur le trottoir rue de la Vieille Ville.
- **Laura Desvignes** informe de la gêne occasionnée par un véhicule en panne, stationné Rue Basse, depuis longtemps. Elle évoque aussi le problème soulevé par ses voisins concernant des personnes qui se sont introduites chez eux, sous le prétexte de relever les compteurs d'eau (*ce fait n'a pas été enregistré par la gendarmerie mais des avis de précaution ont été affichés*)
- **Sophia Cooreman** souhaite savoir où en est le dossier de stérilisation des chats, rappelle qu'il convient de fixer une enveloppe financière raisonnable pour celui-ci et demande à quelle date aura lieu la réunion publique.
- **Marcel L'Huillier** fait connaître que l'état des réseaux eau, assainissement et gaz concernant les biens d'un des copropriétaires posent des problèmes de conformité et qu'il faudra être vigilant et en tenir compte si la Commune souhaite racheter une partie de ces bâtiments. Il souhaite également savoir si l'évaluation des domaines relative au terrain que la Commune doit vendre, est inférieure à son prix d'achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 21.

En Mairie de Courlon-sur-Yonne, le 17 Avril 2016

Le Maire,
Jean-Jacques Percheminier